50e Année - No 3583 - Le No 0.30 c. PARAIT LE SAMEDI 2 Juillet 1938.

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 14 francs.
Autres départements ..... 16 francs.
Etranger ..... 25 francs.
On s'abonne dans tous les Bureaux de — Poste —

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Téléphone 1.48. R. C. Sisteron 117. C.-C. R. Marseille 156-36.
Fondateur : A. TURIN — Directeur : M.-PASCAL LIEUTIER

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus. —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, (2e),
et à l'Agence de publicité CHIMOT, 3, rue d'Ambroise, PARIS, 2e
et au Bureau du Journal.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 2,15
Réclames, (la ligne) 1,50
Commerciales, (la ligne) 1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite de gré à gré.

TRIBUNE LIBRE

Piéu ! Piéu ! d'un Gavot

— Messieurs les Docteurs, déclare une mère en désolation, nous n'y avons jamais rien compris. La petite a mal grandi, s'est toujours déformée en dépérissant, à peine tient-elle debout et par on ne sait quel miracle. On essaie en vain tous les remèdes pour l'engaillardir ; elle vivote et menace à toute heure de trépasser.

— Bonne dame, votre enfant est d'abord mal née, excusez notre franchise ; elle souffre de faiblesse extrême de constitution et pire encore de manque de constitution.

— Et que faudra-t-il faire, Seigneur !

— Tout recommencer, la transformer radicalement dans son esprit, son caractère, ses mœurs, ses aspirations. En un mot la ressusciter selon des méthodes, des principes dédaignés et refusés jusqu'ici, lui donner vraiment un régime constitutionnel.

— Et celà se peut-il, Messieurs les Docteurs ?

— Certainement. Il suffira de la débarrasser des microbes ou plutôt des parasites qui la dévorent, des sangsues qui la vident ; des charlatans qui l'exploitent en entretenant ses vices et ses difformités pour en tirer leurs avantages...

Il ne s'agit pas d'une malade imaginaire, elle existe ou plutôt fait semblant d'exister. On la baptisa République Française, simplement pour lui donner un nom, sans autre examen, comme pour fantaisie il arrive qu'on appelle un enfant Marianne ou Brutus.

République ? Hélas, non, rien de celà, mais une anarchie, puisque une société sans chef, sinon une ombre de chef sans pouvoir, d'où tout le destin de l'infortunée sans constitution.

Le président est, en effet, totalement privé d'action réelle, de contrôle effectif, son *veto* demeure un rituel amen.

Nous l'allons démontrer.

L'article 3, de la loi constitutionnelle (?) du 25 février 1875, s'exprime ainsi :

« Le Président de la République a l'initiative des lois, concurremment avec les membres des deux Chambres. Il promulgue les lois lorsqu'elles ont été votées par les deux Chambres ; il en surveille et en assure l'exécution...

« Il dispose de la force armée.

« Il nomme à tous les emplois civils et militaires.

« Il préside aux solennités nationales.

« Chacun des actes du Président de la République doit être contresigné par un Ministre.

« Article 5 : Le Président de la République peut, sur l'avis conforme du Sénat, dissoudre la Chambre des Députés avant l'expiration légale de son mandat.

« Article 6. — Les ministres sont solidairement responsables devant les Chambres de la politique générale du gouvernement et individuellement de leurs actes personnels... »

Il est inscrit, en outre, que le Président *choisit les ministres* !

Passons à la réalité. Quelqu'un peut-il citer une seule loi dont le président ait eu l'initiative ?

Le Président nomme-t-il à un seul emploi ? — dispose-t-il de la force armée ? Le Président surveille-t-il et assure-t-il l'exécution des lois ? Non.

On consent qu'il inaugure n'importe quoi, qu'il paraisse aux enterrements, au théâtre, aux courses, et c'est tout de sa fonction constitutionnelle.

Le Président choisit-il les ministres ! Non, on les lui impose. Une majorité décide qu'un tel prendra la tête du gouvernement ; cet élu majoritaire d'un moment se présente, on doit l'accueillir et le subir. Ce même favori d'un instant (nous en avons connu quelque 120) *choisit lui sa caravane,* la présente à l'Elysée et dit simplement : Voilà, vous n'avez qu'à signer douze, vingt, trente décrets pour introniser mes ministres (s'ils ne sont pas les vôtres tant pis). La majorité compte seule. Ne vous avisez pas de sortir de votre ombre obéissante, de risquer un geste ?

M. Millerand voulut, fort des articles l'y autorisant, tenter une initiative de son plein droit. On le démissionna et celà par les protestations de ceux mêmes qui n'ont en bouche que le respect de la Constitution ! et qui connaissent l'inexistence en fait d'une Constitution.

Depuis deux ans l'illégalité devient une pratique approuvée et même encouragée. Le Président a-t-il pu faire observer les lois ? Non ; il s'est tenu coi, n'ayant aucun droit de parler et surtout de prendre une décision, s'il s'avisait d'une remontrance, d'une humble réflexion, le président du Conseil lui rétorquerait : silence, je suis l'émanation de la majorité, la seule puissance admise en notre absurde système.

Donc, notre régime n'a pas de chef réel, par conséquent, il a pour base l'anarchie, les mots s'expliquant par les constatations.

A l'Elysée, tout est formalisme vain, conformatisme obligatoire. Placez-y un phonographe répétant le mot : Amen, et une plume avec mécanisme pour signer ; voilà qui suffirait à l'exercice des pouvoirs présidentiels.

Or, nous le verrons, celà même est le contraire du parlementarisme, car autre stupéfaction, il n'y a pas plus en France, de régime parlementaire que de régime républicain.

Un exemple à l'appui : L'article 6 stipule que les ministres, c'est-à-dire le gouvernement, sont solidairement responsables *devant les Chambres.* Les Chambres, au pluriel, Palais-Bourbon et Luxembourg ; le dernier président du Conseil n'a-t-il pas récusé le Sénat publiquement, au mépris de la prétendue Constitution? Est-ce celà le régime parlementaire ?

En l'espèce ce chef du gouvernement s'insurgeait contre la loi ? Quelles sanctions a-t-il reçues ? Il partit allègrement en villégiature, dans un éclat de rire, comme au reste ses prédécesseurs de quelle majorité, de quels partis, de quelles couleurs ils soient sortis !

Et en dérision, on souligne dans le même article : « Les ministres sont responsables individuellement de leurs actes personnels » pour accentuer l'extravagance on a usé d'un pléonasme : « individuellement... et personnels ? »

Dures vérités, langage d'un montagnard. N'en paraissez pas étonné. Voici le témoignage de quelqu'un offrant garantie puisqu'un parlementaire et de quelle autorité, M. Raymond Poincaré. Ecoutez-le :

« Le mal, le mal croissant et redoutable, vient de ce que la Chambre s'est peu à peu arrogé la plupart des prérogatives gouvernementales. Nous en sommes arrivés insensiblement à une telle falsification du régime parlementaire et à une telle violation de la Constitution que les députés gouvernent, administrent, nomment, sous le pseudonyme des ministres qui passent à une multitude d'emplois publics, absorbent à la fois des pouvoirs dont la confusion est néfaste tout ensemble pour l'ordre et pour la liberté...

« ...Sous les apparences parlementaires nous avons à certaines heures toute la réalité du régime Conventionnel. »

Ces paroles datent de 1896. Jugez de leur accablante condamnation en 1938.

On réclame la réforme de la Constitution sans réfléchir qu'il faut à la République une Constitution, n'en ayant point à réformer mais à créer.

C'est ce que nous apprendrons en poursuivant cette étude.

Emile ROUX-PARASSAC.

Société Fraternelle des Bas-Alpins de Paris

Banquet Daladier

Nous avons annoncé que les quinze grandes sociétés qui groupent, dans l'immense Paris, tous les Provençaux qui ont à cœur de ne point s'ignorer, avaient, par l'entremise de leurs Bureaux respectifs, décidé d'organiser, avec un très grand Banquet Amical, une vaste manifestation de solidarité et d'amitié provençale en l'honneur de deux Enfants de Provence, éminemment représentatifs : le Président Daladier, Président du Conseil et Ministre de la Défense Nationale et le Ministre Jules Julien, Ministre des P. T. T.

Dans tous les milieux Provençaux de Paris, cette idée a été accueillie avec une telle faveur que l'on a, malheureusement déjà, la certitude que la vaste salle de restaurant de la Gare d'Orsay ne pourra recevoir tous les convives. Ceux-ci ne seront donc acceptés que dans l'ordre de leur inscription et jusqu'au 600e seulement.

Deux discours suivront le Banquet le premier par le Président du Conseil, et le second par le Président des Bas-Alpins de Paris, expressément délégué à cet effet par les quatorze autres Présidents.

Il y a lieu de noter également que la musique de la Garde Républicaine prêtera son concours à la Fête.

Voici, d'autre part, l'appel que, sous la signature de son Président Pierre de Courtois, et des autres Membres du Bureau, la Société Fraternelle des Bas-Alpins de Paris vient de lancer à ses quatre cents Membres.

Monsieur et cher Compatriote,

Au pied du géant de notre Provence, ce majestueux Ventoux qu'à chanté le grand Valensolais, Théodore Aubanel, *Ventour espetaclous, nis d'aigle* e *d'aubaneu,* au pied de ce Ventoux dont l'Assemblée Constituante avait, à l'origine même des Départements, fait la magnifique cîme sud-ouest de nos Basses-Alpes, sont, nés, voici un peu plus d'un demi-siècle, deux éminents fils de Provence que nous vous proposons de venir fêter avec nous le Mardi 12 Juillet.

Toute préoccupation d'ordre politique sera soignesement bannie de cette réunion. Aussi, celui-là est-il prié de demeurer chez lui qui ne saurait point, ce soir là, dépouiller le partisan pour ne voir que l'unanimité des quinzes sociétés des Provençaux de Paris, faisant, pour la première fois, table commune afin de célébrer, dans la vive amitié et dans l'étroite solidarité de l'origine, leur attachement passionné à notre terre natale et leur satisfaction cordiale à tous ceux qui l'honorent.

Adressez donc sans tarder votre adhésion et le montant du prix qui lui donnera force exécutoire à notre Ami, Félix Carbonnel, 31, rue Saint-Antoine, à Paris.

Et vivent nos Basses-Alpes !

E vivo Prouvenço !

Le Bureau :

Les Présidents d'Honneur : André Honnorat et Henri Brun.

Le Président : Pierre de Courtois.

Le Secrétaire Général : Marcel Laugier.

Les Vice-Présidents : Louis Gardiol, Paul Gassier, Marcel Massot.

Le Trésorier : Emile Champsaur.

Les Membres du Bureau : Henri Laugier, Louis Jullien, Denis, A. Gilly, J. B. Malon, Fernand Julien, Jacob, Lapeyre, Martel, Pierre Simon, Louis Signoret, Robert Reynaud.

Les Ecoles Primaires seront en congé le 15 Juillet

Le ministre de l'Education Nationale communique :

Les écoles primaires et secondaires seront en congé cette année, le vendredi soir 15 Juillet, la rentrée restant fixée au 1er Octobre.

Des dispositions attentives seront prises pour assurer des gardiennages ouverts aux enfants dont les parents ne pourraient se charger, entre le 15 et le 31 Juillet.

La Révision du cadastre et remembrement des propriétés rurales

M. André Honnorat, sénateur, a pensé qu'il y aurait intérêt à profiter des opérations de révision du cadastre qui sont en cours dans le département pour renseigner les propriétaires ruraux sur les avantages qu'ils auraient à procéder au remembrement de leurs terres.

Le Ministre de l'Agriculture vient de lui adresser à ce sujet la lettre suivante qui ne manquera pas de retenir l'attention des intéressés.

Paris, le 17 Juin 1938.

Monsieur le Ministre
et cher collègue,

Vous avez appelé mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à profiter des opérations de révision foncière actuellement en cours d'exécution pour engager les populations rurales à procéder à des travaux de remembrement.

La nécessité d'assurer les liaisons de plus en plus étroites entre les services du Cadastre et deux du Génie Rural à qui incombe la direction des opérations de remembrements, n'a pas manqué de retenir l'attention de l'administration au cours des dernières années.

D'une part, en effet, la mise à jour du cadastre dans les communes remembrées constitue une opération simple et peu coûteuse supposant uniquement une entente entre les services intéressés en vue de l'utilisation pour le cadastre des documents topographiques qui ont servi de base aux opérations de remembrement ; il suffit en fait d'un « compléage » consistant à ajouter sur les nouveaux plans les diverses zones exclues du remembrement, les villages et les bois notamment.

D'autre part, il est certain que la préparation des dossiers en vue de la constitution des associations de remembrement se trouve grandement facilitée lorsque la situation de la propriété est parfaitement définie au cours de la révision.

C'est dans cet esprit que les services locaux intéressés ont été invités par des circulaires des 7 Novembre 1934, 2 Mai 1935, à ouvrir des conférences en vue de prévoir l'incorporation des résultats des remembrements dans les documents cadastreux en cours de révision.

A cette occasion, les agents du service des évaluations foncières ont dans diverses régions, signalé l'opportunité de procéder à des remembrements dont certains sont actuellement en cours.

De nouveaux progrès vont pouvoir être réalisés dans le cadre du décret-loi du 30 Octobre 1935 et du règlement d'administration publique du 1er Septembre 1936. L'une des dispositions essentielles de ces textes qui remplacent ceux de 1918 et de 1920, tend à lier la réfection du

© VILLE DE SISTERON

cadastre aux opérations de remembrement. C'est ainsi que dans le cas de remembrement intéressant la moitié ou moins du territoire communal ou la moitié au moins des parcelles l'administration des finances pourra ordonner la réfection, c'est-à-dire la refonte complète du cadastre de la commune, cette opération étant effectuée au frais de l'Etat.

J'aojute que mes services, en étroite collaboration avec ceux du cadastre, étudient en ce moment les mesures de détail nécessaires pour assurer la coordination des travaux de remembrement en France.

Il n'est pas douteux que la mise en vigueur de ces nouvelles dispositions constituera un instrument précieux pour assurer le développement du remembrement en France.

Veuillez agréer, etc...

Le Ministre de l'Agriculture,
Signé : QUEUILLE.

« Vient d'avoir lieu le concours
« du plus beau nez féminin. »

Un "Son Nez" sans défaut

Chaque jour un concours proclame
Un nouveau charme de la femme.

Hier, le moment étant sonné,
Coquette ! elle montra son nez

Puis elle attendit frémissante,
Cœur et narines palpitantes,

Car un nez est « Prix de beauté »
Presque en « odeur » de sainteté.

C'est un nez droit, droit... « sent [pour sent »
Sous lequel on brula l'encens.

Tous les autres on les bombarde
Tout faite fait pour des... nasardes.

Pourtant plus d'un est bien joli
Pour n'être pas droit comme un I

Il en est de bien d'autres lignes
Qui d'être couronnés sont dignes.

A vos pieds vous aimeriez voir
Tomber de ses nezs... le mouchoir.

Ce serait alors faire mouche
Et sans crainte que l'on vous mouche

Vous chanterez votre bonheur
A pleine voix, en bons... senteurs !
. . . . . .
Il faut pourtant que l'on évite
Ceux nommés en « pied de marmite »

Où l'on pouvait à l'occasion
Cuire, d'Honze heures, le bouillon.

Mais je le crois digne d'une ode
Celui fait d'une chiquenaude.

Tandis que terne est l'abadon
Je crois, d'un nez à la Bourbon

De ceux à la « Palais-Bourbon »
Je voudrais parler pour finir.
Mais vous seriez importunés
Car ces nez là, mauvais ou... Bon,
Vous les avez tous dans le nez
Vous ne pouvez pas les sentir !

André TERRAT.

M. Marcel CASTRIX
directeur de la scène
de l'Opéra de Metz

Chronique Sportive

SISTERON - VELO

C'est avec un réel plaisir que nous apprenons que notre dévoué et sympathique vice-président, M. Roman Jean, vient de recevoir une lettre de félicitations de M. le Ministre de l'Education Nationale.

Il est inutile de s'étendre sur son activité et son désintéressement pour la cause sportive ; les Sisteronnais, et les joueurs surtout, ont pu se rendre compte du nouvel essor pris par notre société grâce à ses efforts. Il a su se faire aimer et respecter par tous, par son bon cœur et son esprit d'initiative et de décision.

Aussi, est-ce avec joie que nous nous associons à M. le Ministre et que nous souhaitons à notre ami, pour l'an prochain, la médaille de l'Education Nationale.

TOURNOI DE SIXTE NOCTURNE

Ce fut un gros succès que remporta le Tournoi de Sixte Nocturne organisé par notre société sportive *Sisteron-Véio* dimanche dernier.

Deux challenges offerts par la bière « La Frise » et son dépositaire à Sisteron, M. Fournier, étaient l'enjeu du Tournoi.

Après l'appel des treize équipes les premiers éliminatoires furent joués vers 17 h. 30.

Mais le clou de cette fête sportive était de faire jouer les équipes en nocturne. Une nombreuse assistance de sportifs et sportives assistaient à cette innovation à Sisteron.

Le Stade Municipal était sous le feu des projecteurs et vers 21 h. 30 le tournoi reprit.

Toutes les parties furent très suivies et surtout très appréciées.

La plus belle partie fut, sans contredit la finale. Deux équipes de force égale, le Stade Gapençais et Laragne-Sports, pratiquèrent du joli jeu, Laragne ayant un but de plus que son adversaire, mais quelques minutes avant la fin, Gap ayant pris la direction des opérations, il était difficile de dire quel serait le gagnant. Le coup de sifflet final arriva en donnant la victoire à Laragne-Sports.

Notons aussi la présence du professionnel de foot-ball, notre compatriote et ami Max Conchy, qui vint jouer avec l'équipe de Pertuis. Là aussi les spectateurs assistèrent à une des plus jolies rencontres de la soirée, entre Pertuis et Laragne.

On verra ci-dessous les résultats du Tournoi. Il ne faudra pas faire cas des lettres placées à côté des noms de pays, celles-ci ayant été mises afin de différencier les équipes des mêmes clubs. De ce fait, les équipes qui restèrent sur la fin, étaient bien les premières équipes du club.

Voici les résultats :

Au premier tour :

Pertuis bat Eyguians par 6 à 0 ;
Gap B bat Les Mées par 3 à 0 ;
Laragne B bat St-Auban par 2 à 0 ;
Gap A bat Laragne A par 4 à 2 ;
Digne A bat Digne B par 3 à 0 ;
Sisteron B bat Sisteron A par 3 à 1.

A 21 h. 30 commence en nocturne le deuxième tour :

Digne A bat Sisteron B par 4 à 0;
Laragne B bat Pertuis par 5 à 2 ;
Gap B bat Sisteron C par 2 à 1.

Demi-finale :

Laragne B bat Digne A par 3 à 1 ;
Gap B bat Gap A par 6 à 1.

Finale :

Laragne B bat Gap B par 3 à 2.

DEMAIN DIMANCHE à 16 heures 40
au THEATRE MUNICIPAL
DE LA CITADELLE DE SISTERON
CARMEN
avec NINON VALLIN et MICHELETTI

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Sté Nationale des Chemins de Fer
Direction Régionale du Sud-Est

GALA ANNUEL DU
THEATRE DE PLEIN AIR
DE SISTERON
LE 3 JUILLET 1938

A l'occasion du gala annuel du Théâtre de Plein Air de Sisteron qui doit avoir lieu le dimanche 3 Juillet 1938, la Société Nationale des Chemins de Fer Français délivrera à cette date, en toutes classes, des billets aller et retour à prix réduit (réduction de 50 o/o sur les prix des billets simples à place entière).

Ces billets, utilisables dans tous les trains et autobus « S. N. C. F. » du service régulier dans les mêmes conditions que les billets ordinaires seront délivrés, pour Sisteron, par toutes les gares situées sur les sections de ligne de :

Pertuis inclus à Veynes inclus
Briançon à Veynes
Cavaillon à Volx
Forcalquier à Volx
Saint-Auban à Digne.

Ces billets comporteront une réduction de 50 o/o sur chacun des trajets simples d'aller et retour. Les enfants de 4 à 10 ans paieront la moitié des prix ainsi fixés.

Ces billets seront valables, pour le retour, les 3 et 4 Juillet 1938.

Ils ne comporteront pas la faculté d'arrêt en cours de route.

T. S. F. — Ce soir Samedi à 19 heures 30, par *Marseille-Provence* grande émission sur *Mérimée et Sisteron*. Discours de MM. Paret, maire Alfred Maubert, président des *Amis de Mérimée* (de Cannes) et Marcel Provence. Chant par M. Micheletti de l'Opéra Comique.

Transhumance. — Si les premières journées de froidure du mois d'Octobre ont pour effet de faire descendre des Alpages les nombreux troupeaux de moutons qui y paissent depuis le mois de Juin, les premières chaleurs tropicales chassent de la Crau et de la Camargue ces mêmes troupeaux qui, ne trouvant plus sur ces vastes plaines brulées par le soleil leur nourriture, montent vers les Alpes où l'herbe y est toujours fraîche et nourrissante.

Notre ville se trouve sur leur route elle est par conséquent traversée tant à l'aller qu'au retour, par eux et les traces de leur passage se manifeste par l'odeur acre et inodore qu'exhale leur fiente, qui est en même temps propagatrice des maladies que trainent après eux ces troupeaux qui presque toujours se composent de 2 à 3.000 têtes.

Par ces fortes chaleurs, les épidémies sont toujours à craindre, le public serait heureux de voir après leur passage laver la rue Droite à grande eau par le service de la voirie, lavage qui est facilité par les bouches d'eau qui jalonnent la même rue et par les bouches d'égout se trouvant à proximité.

Nous nous permettons de signaler cette mesure élémentaire d'hygiène à ce service qui, nous en sommes persuadés, donnera avec plaisir satisfaction au public.

Pharmacie de Garde. — Demain Dimanche, Pharmacie Bœuf, rue Droite.

Visite. — Ainsi que « Sisteron-Journal » l'avait annoncé dimanche dernier l'excellente Musique Municipale de Pertuis est venue en excursion dans notre ville. Elle était accompagnée de nombreuses personnes parentes ou amies des musiciens.

Cette Société a donné un concert sur la Place de la Mairie qui a été fort gouté du public qui ne lui a pas ménagé ses applaudissements.

Un apéritif d'honneur offert par la Municipalité réunissait musiciens et invités.

Nous sommes certains que nos excellents visiteurs auront emporté de Sisteron le souvenir le plus agréable.

Ecole Primaire Supérieure. — Madame la Directrice de l'E. P. S. de Jeunes Filles de Sisteron recevra les parents qui désirent faire inscrire leurs enfants, du Lundi 11 Juillet au Mercredi 20 Juillet.

Chiffre d'Affaires. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires aura lieu à la Mairie de Sisteron le Mercredi 6 Juillet.

AVIS. — En exécution du décret du 1er Juin 1938, le Conseil d'Arrondissement de Forcalquier se réunira à la Sous-Préfecture le 4 Juillet 1938 à 10 heures, pour la première partie de sa session.

Hôpital-Hospice. — La Commission administrative informe les laitiers que les offres pour la fourniture du lait nécessaire à cet Etablissement pendant les mois de Juillet, Août et Septembre 1938, seront reçus à l'Economat sous enveloppe cachetée, jusqu'au 10 Juillet 1938 inclus. Pour tous renseignements s'adresser à l'Economat, tous les jours de 14 à 17 heures.

E. L. D. O. — Ce soir à 21 heures, dans la Salle de l'Eldo, Grand Bal.
Entrée Libre.

Propreté. — A l'approche du 3 Juillet où la représentation de « Carmen à la Citadelle à 16 heures 40 attirera chez nous une foule de visiteurs, nous avons vu avec plaisir des employés municipaux nettoyer les coins et recoins des hauts et bas quartiers de la Ville.

Sisteron sera donc présentée dans un état de propreté qui produira chez nos amis une excellente impression. Ils emporteront d'ici le souvenir le plus agréable, soit par la représentation de l'opéra comique de Bizet auquel ils auront assisté, soit par l'aspect propre et pittoresque de notre ville.

Les habitants eux-mêmes sont invités à faciliter les travaux des balayeurs publics.

AVIS. — Bons d'Essence délivrés aux Automobilistes résidant à l'Etranger. — En attendant l'impression des bons d'essence prévus par le Décret-Loi du 2 Mai 1938, le Service des Douanes utilise les carnets qui avaient été émis en 1937, à l'occasion de l'Exposition «Arts et Techniques».

Bien que portant certaines références à l'Exposition Internationale 1937, les bons d'essence délivrés en 1938 peuvent être acceptés sans difficultés par les détaillants. Ces bons seront, en effet, admis par l'administration des Douanes dans les mêmes conditions que l'an dernier.

En cas de refus de la part des détaillants, les automobilistes étrangers peuvent s'adresser aux représentants locaux des Syndicats d'Initiative, de l'Automobile Club de France ou du Touring-Club de France. Ces représentants interviendront auprès des détaillants pour faire accepter les bons d'essence.

Musique. — En vue du prochain Concert du 14 Juillet, Messieurs les musiciens des Touristes des Alpes sont priés d'assister aux répétitions prochaines pour étude du programme qui sera joué ce jour-là.

Allocations Familiales Agricoles. — Dans un précédent numéro, nous avons donné les modifications apportées au régime des Allocations Familiales Agricoles par le décret du 31 Mai 1938 ; nous complétons aujourd'hui par celles appartées par le décret du 14 Juin 1938.

En vertu de ce décret le bénéfice des Allocations Familiales est étendu à tous les exploitants ruraux et aux artisans ruraux non inscrits au rôle de l'impôt général sur le revenu. L'Allocation Familiale ne peut se cumuler avec l'Encouragement National aux familles nombreuses prévu par la loi du 22 Juillet 1923.

Tous les exploitants et artisans ruraux sont tenus à s'affilier à une Caisse d'Allocation et d'y verser leur cotisation.

Toutefois pour les exploitants et artisans, dont le revenu agricole imposable est inférieur à 500 francs, l'affiliation et le versement des cotisations sont facultatifs.

En vertu de l'article 10 du décret loi du 14 Juin, l'extension des Allocations aux métayers, aux petits exploitants et artisans ruraux rentrera en vigueur seulement à partir du 1er Janvier 1939.

Mais ces assujettis sont invités dans leur intérêt à s'affilier sens retard à une caisse, laquelle ne peut leur demander de cotiser qu'à partir du 1er Janvier 1939.

D'ailleurs les situations étant très complexes en Agriculture, il est de votre intérêt de vous renseigner auprès de l'Union des Syndicats Agricoles des Alpes et Provence, 15, rue Edmond Rostand à Marseille qui documente gratuitement (timbre pour réponse) sur toutes questions professionnelles (Allocations Familiales, Assurances Sociales, Statut Viticole, Office du Blé, Congés payés, etc...) et solutionnera votre cas personnel.

Avis aux Etrangers. — Il est porté à la connaissance des intéressés qu'un décret en date du 2 Mai 1938 (J. O. du 16 et 17 Mai 1938, page 5531) modifie de la manière suivante le prix des cartes d'identité des étrangers :

Carte à 200 francs : Nouveau tarif 260 francs.

Carte à 50 francs : Nouveau tarif 65 francs.

Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1er Juillet 1938.

Consultation de Nourrissons. — La consultation est ouverte, aujourd'hui Samedi 2 Juillet de 10 heures à 11 heures.

Avis aux Agriculteurs. — Nous prions MM. les Agriculteurs de redoubler de vigilance, car de nombreux foyers de Doryphore très virulents nous sont signalés dans différents points du département.

MM. les Maires noublieront pas, avant de nous avertir par téléphone, de nous adresser, pour gagner du temps, l'échantillon suspect. L'insecte devra être immergé dans un flacon contenant de l'alcool.

En même temps et sans même nous consulter, pratiquer un ramassage total au moyen d'un seau de 10 litres à demi rempli d'eau et sur lequel on aura versé deux travers de doigt de pétrole.

Lorsque les insectes parfaits et les larves sont recueillies, incliner les plantes de façon à rechercher les pontes.

De retour à la ferme, les insectes seront détruits par le feu.

L'eau pétrolée servira à nouveau pour d'autres ramassages.

Lorsqu'on est sur qu'aucun insecte ne subsiste, effectuer les traitements arsénicaux à raison de 1 kg 500 d'arséniate de Plomb pour 100 litres d'eau en employant un pulvérisateur à jet courbe et en commençant par la bordure du champ.

Nous rappelons que dans la mesure des disponibilités, l'Arséniate de Plomb est mis gratuitement à la disposition des membres des Syndicats de Défense par la Direction des Services Agricoles.

Le Directeur
des Services Agricoles.

© VILLE DE SISTERON

AVIS. — Lors de l'Assemblée Générale de la Société Départementale d'Agriculture il avait été décidé la tenue, en 1938, d'une journée-exposition de la pêche aux Mées ainsi qu'un concours départemental d'exposition à Digne.

A la suite des gelées d'Avril 1938 qui ont détruit la presque totalité de la récolte fruitière du département, l'idée de ces concours a du être abandonnée.

Le Bureau de la Société vient donc de décider d'organiser à Digne, vers la mi-Septembre, une exposition maraîchère, horticole et florale.

De même il y sera prévu une section pour les semences de blé et diverses autres céréales.

Les agriculteurs sont donc prévenus par avance de cette manifestation agricole à laquelle ils ont intérêt à se préparer.

Le programme détaillé sera communiqué par la suite.

L'ALMANACH DE LISETTE 1939 est en vente à la Librairie Lieutier.

Amicale des Mutilés A.C. et V.G. — Nous informons nos camarades que les Cartes de Combattant renouvelables en 1938 seront valables jusqu'en 1939. En effet, par arrêté du 2 Juin 1936, notre camarade Champetier de Ribes, Ministre des Pensions, a reporté jusqu'au 1er Juillet 1939 la validité des Cartes de Combattant du modèle déterminé par l'arrêté du 8 Juillet 1935 et qui ont plus de cinq ans de date.

Seules sont donc à renouveler les Cartes « Vertes » détenues par des camarades qui, par négligence, auraient omis de faire procéder à leur échange à l'expiration de leur validité.

AVIS. — A l'occasion de la célébration de la fête de « L'Indépendance Day » les Monuments Publics devront, le 4 Juillet 1938, être pavoisées aux couleurs Nationales et Américaines.

Les Cigales. — L'on peut très bien sans offenser les naturalistes, placer les cigales sous le patronage de St-Jean. Nous avons entendu, en effet, le jour de la Saint-Jean le chant des cigales. Elles chantaient pour nous dire que les fortes chaleurs étaient là. Nous nous en apercevons depuis quelques jours puisque il fait même à l'ombre, des 30 et 32 degrés.

Saluons donc la résurection des cigales et la venue de la belle saison.

AVIS. — La Société Nationale des Chemins de Fer a consenti, à partir du 16 Juin, l'utilisation du train automoteur 2.540, pour le transport du courrier de départ du soir de 20 Bureaux du département des Basses-Alpes dont Digne, Forcalquier, Manosque et Sisteron, jusqu'à Veynes, où il arrivera assez tôt pour atteindre le train de Paris (Briançonnais) quittant cette gare à 20 h. 54.

Grâce à cet acheminement, les correspondances qui jusqu'à ce jour transitaient par Marseille-Gare et parvenaient à Paris pour la troisième distribution à 15 heures, pourront bénéficier de la deuxième distribution à 10 heures. En particulier les plis officiels pourront être dépouillés au début de l'après-midi, alors que jusqu'ici leur contenu n'était souvent examiné qu'au cours de la vacation du lendemain matin.

Il est à rappeler en outre, que les lettres dirigées sur Nice et Marseille par les premiers trains du matin (train 2515 sur Marseille et 4 a sur Nice) bénéficient dans ces villes du départ de l'avion Nice-Marseille-Paris et sont, de ce fait, distribuées le jour même dans la soirée à Marseille Avignon, Lyon et Paris.

Cet acheminement intéresse huit bureaux de la ligne Digne-Nice, dont Saint-André et Castellane, et 37 bureaux de la ligne Veynes-Marseille, dont Digne, Forcalquier, Manosque Sisteron.

A VENDRE :

Landau pliant

très bon état.

S'adresser : Julien, Les Plantiers, Sisteron.

Etudes de Me Guillaume BUES, Notaire à SISTERON
et de Me TARTANSON, Avoué à DIGNE

VENTE par Adjudication

sur conversion de saisie-exécution d'un

FONDS DE COMMERCE

de vins et spiritueux et de fabrication de limonade

LE SAMEDI SEIZE JUILLET mil neuf cent trente huit, à quatorze heures trente, il sera procédé en l'étude et par le ministère de Me BUES, Notaire à SISTERON, en exécution d'un jugement du Tribunal Civil de DIGNE exercant juridiction commerciale du vingt cinq Mai mil neuf cent trente huit, à la Vente aux Enchères Publiques du Fonds de Commerce ci-après désigné, appartenant à Monsieur Michel RULLAN, Négociant, demeurant à SISTERON :

DESIGNATION :

Un Fonds de Commerce de vins et spiritueux et de fabrique de limonade

installé à SISTERON, au rez-de-chaussée et à l'étage au dessous d'un immeuble sis Rue Saunerie, numéro 2, au bénéfice d'un bail de vingt années, à compter de Pâques mil neuf cent trente sept et moyennant un loyer annuel de deux mille francs pour la première période triennale, avec augmentation de cinq cent francs tous les trois ans.

Ce fonds comprend :

1° — L'enseigne et le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, ainsi que le droit au bail précité ;

2° — Les différents objets mobiliers, l'outillage et le matériel servant à son exploitation ;

3° — Et les marchandises existant en magasin.

L'entrée en jouissance de l'adjudicataire sera immédiatement consécutive au paiement de son prix d'adjudication (qui devra être effectué, au plus tard, dans le délai de deux mois) et après accomplissement des conditions exigibles, fixées par le cahier des charges.

Les enchères seront reçues sur les Mises à Prix suivantes :

1° — Pour les éléments incorporels, sur la Mise à Prix de CINQ MILLE FRANCS ci **5.000**

2° — Pour le matériel, l'outillage et le mobilier commercial, sur la Mise à Prix de VINGT MILLE FRANCS, ci . **20.000**

3° — Pour les marchandises, sur la Mise à Prix de CINQ MILLE FRANCS, ci . . **5.000**

L'adjudication définitive aura lieu sur remise en vente de l'ensemble de tous les éléments dépendant du Fonds de Commerce et sur une Mise à Prix formée par le total des prix d'adjudications séparées des trois groupes d'éléments sus-énoncés.

L'adjudicataire sera tenu de verser immédiatement au notaire la somme de vingt mille francs à valoir sur le prix d'adjudication.

Composition des Marchandises et du Matériel

MARCHANDISES. - 4 Gallifet 43°; 2 Cacao 27° ; 1 Arquebuse 43° ; 3 Verveine 43° ; 11 Vermouth 18°; 8 Anis 40°; 3 Anis Edouard 40°; 18 Kirsch 40° ; 3 Grogs 37° ; 6 China 25°; 10 Eau de noix 27°; 4 Fine 60° ; 15 Suze 20° ; 5 Citronade 18° ; 18 demi Noilly 78°; 3 Anis 40° ; 11 Punchs auu rhum 25° ; 11 Cassis 25° ; 7 Cacao Crème 25° ; 8 Arquebuse 40° ; 5 Curacao 25° ; 7 Goudron 25° ; 9 Eau de vie de marc 50° ; 3 Rhum 40° ; 6 Mandarin 30° ; 12 Picon 30° ; 52 Dubonnet 16° ; 7 Chablis à 80 cl ; 10 St-Raphaël 13°; 13 Quina 16°; 23 Byrrh 18°; 9 Rossi 18° ; 14 Martini 16° ; 26 Cinzano 16° ; 29 Sirops divers; 80 Litres d'eau de vie de marc à 50° ; 5 Litres Rhum 40° ; 7 Litres Amer 30° ; 70 litres Quina 16° ; 25 Mousseux ; 15 Asti Alba ; 40 Mousseux « Comte Fersel » » 17 Mousseux « Duc des Chartres » ; 16 Anis sec 40° ; 10 Liqueur jaune 25° ; 10 Punch au Kirsch 25° ; 10 Malaga 15° ; 5 litres alcool neutre ; 20 Cassis 18° ; 10 Grogs 25° ; 5 Gentiane 16° ; 15 Curacao 20° ; 26 Menthe 16° ; 5 Mousseux Anjou ; 11 Champagne ; 10 litres de sirop ; 13 Asti ; 9 Berger 40°; 24 Asti Milano. En futs : 2 litres marc 40° ; 3 litres Rhum 54° ; 15 litres Anis 40° ; 11 litres Vermouth 18° ; 29 litres Malaga 15°; 1 fut Banyuls 45 litres ; 1 fut Vinaigre. Vin avarié : 2 fruts de 130 litres ; 2 futs de 250 litres ; 1 fut de 240 litres ; 30 bouteilles vin vieux ; 1 litre Rhum 47°.

MATERIEL. — 290 futs de 30 à 40 litres ; 80 de 40 à 50 litres ; 100 de 50 à 60 litres ; 300 de 60 à 80 litres ; 239 de 100 à 150 litres ; 30 bordelaises ; 1 foudre de 37 h 35 ; 1 foudre de 30 h 30 ; 15 demi-muids ; 2 foudres ovales de 6 h 40 et 6 h 76 ; 3 futs ovales de 120 litres ; 5 futs de 125 litres ; 1 établi de menuisier et outillage divers ; 15 robinets ; 2 double décalitres ; 2 demi-décalitres ; 1 bascule 1.000 kgs. ; 1 pompe à moteur sur charriot avec tuyau caoutchouc ; Installation électrique ; 1 monte-charge électrique reliant le rez-de-chaussée à l'étage inférieur ; 4 poulains ; 5 chantiers ; 100 bombonnes ; 450 bouteilles ; 1 pèse alcool gradué de 0° à 100° ; 1 pèse vin Malligand ; 1 jauge graduée ; 2 éprouvettes ; 2 pèse vin ordinaires ; 1 entonnoir ; 1 tireuse à bière Cirier et Pavard 6 becs ; 1 plongeur ; 1 pasteurisateur ; 1 saturateur Gueret ; 1 cloche ; 1 tireuse doseuse à limonade ; 1 tireuse à siphons ; 1 moteur électrique avec poulies et courroies ; 1 siropglucogène ; 1 machine à rincer les bouteilles au moteur ; 1 entonnoir avec filtre ; 1 décalitre ; 1 demi décalitre ; 1 grand égouttoir ; 1 petit égouttoir ; 8.000 bouteilles à limonade ; 350 caisses à bouteilles limonade ; 150 siphons ; 1 camion « RENAULT » 2 tonnes 500 ; 1 camionnette « CITROEN » 1.000 kgs 9 HP B 15 F ; 1 charreton ; 1 étuveuse ; 1 rince futs ; 1 machine à écrire « Underwood » n° 12 ; 1 fichier métallique à 4 tiroirs ; 1 presse à copier avec casier ; 1 classeur bois à 3 tiroirs ; 2 tables bois blanc ; 1 poële rond en fonte ; 4 chaises en mauvais état ; 1 agrafeuse.

PROCEDURE

Le vente en bloc du fonds de commerce sus-indiqué aura lieu en exécution du jugement précité, rendu par le Tribunal de Commerce de DIGNE le vingt cinq Mai mil neuf cent trente huit, qui a ordonné à la demande de Monsieur Michel RULLAN, son propriétaire ayant élu domicile en l'étude de Me TARTANSON, avoué à DIGNE, la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie-exécution pratiquée à son encontre par procès-verbal de Me BERTRAND, huissier à SISTERON, du vingt trois Avril mil neuf cent trente huit à la requête des Etablissements Léon et Louis MICAL, à ORAN, ayant notamment élu docile à DIGNE en l'étude de Me CHARLES-ALFRED, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me BUES, Notaire à SISTERON rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Signé : BUES.

ETAT-CIVIL

du 24 Juin au 1er Juillet

NAISSANCES

André Germain Paul Richaud, Papeterie du Jabron. — Jacqueline Adèle Martin, rue de la Mission.

DÉCÉS

Guy Paul Louis Gorde, 22 jours, rue Saunerie.

MARIAGES

PUBLICATION DE MARIAGES

Néant.

REMERCIEMENTS

Madame CLERGUES et ses enfants ont été très touchés des nombreuses marques de sympathie qu'ils ont reçues à l'occasion du décès de Monsieur

Fabien CLERGUES

et adressent à leurs amis et connaissances leurs sincères remerciements et leur reconnaissance émue.

VARIETES-CINEMA

plein air dans la cour des Stes-Maries

Cette semaine :

DEUX GRANDS FILMS

ROSE DE MINUIT

ET

Robin des Bois d'Eldorado

Le plus efficace des Remèdes

Il n'existe pas de remède plus efficace que la Poudre Louis Legras pour calmer instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites, suites d'influenza et de pleurésie. Les rhumes négligés guérissent de même rapidement par l'emploi de cette Poudre merveilleuse qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Prix de la boîte 6 fr. 15 (impôt compris) dans toutes les pharmapôt compris) dans toutes les pharcies.

Lectures pour tous

On revient avec passion au roman historique, après de longues années où le roman policier a triomphé. En voici un vraiment émouvant que publient les *Lectures pour Tous* de Juillet : *Le Capitaine Phœbus, brigand de la Loire*. L'action se déroule au début de la Restauration et est d'une intensité dramatique puissante.

SOURDS

Quel que soit votre cas, ancien ou récent, une nouvelle victoire de la technique moderne de l'INSTITUT de PROTHESE AURICULAIRE de PARIS, vous supprimera rapidement et définitivement Surdité, Bourdonnements, Migraines, Vertiges, etc.

Essai gratuit de 9 h. à 16 h. à :

FORCALQUIER — Dimanche 10 Juillet, Hôtel des Voyageurs ;

SISTERON — Lundi 11 Juillet, Hôtel des Acacias.

Ciment Vibré

CONFECTION ET VENTE

d'agglomérés en ciment vibré avec panneaux ornementés

S'adresser à

Marcel ANDINE

Avenue de la Gare — SISTERON

L'Almanach Mathieu de la Drome

est en vente à la Librairie Lieutier.

ON DEMANDE :

Jeune Fille

âgée de 16 à 17 ans, pour l'extérieur, pour aider ménage.

S'adresser au Bureau du Journal.

Les dixièmes de billets de la Loterie Nationale

7me TRANCHE 1938

(Tirage le 7 Juillet prochain)

sont en vente à la Librairie LIEUTIER, rue Droite, SISTERON.

CABINET DENTAIRE

A. SILVY

CHIRURGIEN-DENTISTE

13, Rue de Provence — SISTERON

Cabinet ouvert tous les jours

Le Libretti de « Carmen » qui se jouera le 3 Juillet prochain est en vente à l'Imprimerie-Librairie LIEUTIER à Sisteron.

A LOUER

Ferme

située à 1 km. 500 de Sisteron avec matériel agricole et cheptel.

un Magasin

situé 23 Rue Droite, avec ou sans logement.

S'adresser à M. P. BEC, 36, rue Droite, SISTERON.

POUR VOS TIMBRES en CAOUTCHOUC, en CUIVRE, et DATEURS

adressez-vous à la Librairie LIEUTIER — SISTERON

On demande

une bonne à tout faire, âgée d'au moins 18 ans.

S'adresser au bureau du Journal.

Les carnets de bord

pour les entrepreneurs de transports sont en vente à la Librairie Lieutier

---

On demande

une APPRENTIE. S'adresser à Mme ALLEGRE, modiste, Rue Paul Arène

---

LES OBJETS DE COTILLONS TELS QUE SERPENTINS, GUIRLANDES, BALLES, FLEURETTES, etc..

sont en vente à la Librairie Lieutier Rue Droite, Sisteron.

© VILLE DE SISTERON

C'est ce qu'on verrait s'il prenait fantaisie aux **2.000.000 gagnants** de se diriger tous ensemble vers le Pavillon de Flore, après le tirage **d'une seule tranche** de la

LOTERIE NATIONALE

Tentez donc votre chance!

Banque Nationale
pour le Commerce et l'Industrie
Soc. Anon. au Capital de 140.000.000 entièrement versés
SIÈGE SOCIAL : 16, Boulevard des Italiens, PARIS
R. C. Seine 251.988 B
Anciennement "Banque des Alpes"

Succursale à GAP
12, Rue Carnot
Tél. 0.15 et 197

Agence à SISTERON
Rue de Provence — Téléphone 28.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
PAIEMENT DE COUPONS FRANÇAIS ET ETRANGERS
SOUSCRIPTION SANS FRAIS AUX EMISSIONS
LOCATION DE COFFRES-FORTS
800 Succursales, Agences, Bureaux en FRANCE

Vous trouverez à l'
IMPRIMERIE-PAPETERIE-LIBRAIRIE
M. Pascal-Lieutier
25, Rue Droite — SISTERON - Tél. 1.48

ous les Imprimés
ous les Timbres en Caoutchouc
ous les Livres
outes les Fournitures Scolaires

Fonctionnaires, Agents des Services Publics, en activité ou en retraite, assurez vos véhicules à moteur à « La garantie Mutuelle des Fonctionnaires et Employés de l'Etat et des Services Publics », entreprise privée régie par le décret-loi du 8 Août 1935.

Renseignements: F. Jauffret-Veyan 17, Boulevard Dubouchage, Nice. L'été aux Mées et à Riez.

Contes et Légendes de nos Alpes

par Emile ROUX-PARASSAC
de Sisteron

Préface d'Abel BONNARD
de l'Académie Française

C'est un beau livre, avec des pages savoureuses, d'autres intructives sur Sisteron et sur notre région.

Un beau volume de 300 pages.

—«»— prix : 15 frs. franco 17 frs.
en vente à la Librairie Lieutier.

Service Régulier par Autocars

SISTERON - DIGNE - SISTERON

P. BUES, SISTERON — *Télép.* 0.20
Sisteron, station :

Café du Commerce, Télép. 61.

Bureau à Digne : *Café des Sports. Boulevard Gassendi, Tél.* 0.86.

Sisteron (départ)	6 h. 45	13 h. 00
Peipin (gare)	6 h. 53	13 h. 08
Volonne	7 h. 03	13 h. 18
Château-Arnoux	7 h. 08	13 h. 22
Malijai	7 h. 20	13 h. 35
Les Grillons-M.	7 h. 30	13 h. 45
Digne (arrivée)	7 h. 45	14 h. 00
Digne (départ)	9 h. 00	17 h. 00
Les Grillons-M.	9 h. 15	17 h. 15
Malijai	9 h. 25	17 h. 25
Château-Arnoux	9 h. 37	17 h. 37
Volonne	9 h. 42	17 h. 42
Peipin (gare)	9 h. 52	17 h. 52
Sisteron (arrivée)	10 h. 00	18 h. 00

Le départ de Sisteron de 6 h. 45 assure la correspondance à Malijai, avec le car pour Avignon par Cavaillon.

FEMMES qui SOUFFREZ

de Maladies intérieures, Métrite, Fibrome, Hémorragies, Suites de Couches, Ovarites, Tumeurs, Pertes blanches,

Reprenez courage

car il existe un remède incomparable, qui a sauvé des milliers de malheureuses condamnées à un martyre perpétuel, un remède simple et facile, uniquement composé de plantes. C'est la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

Femmes qui souffrez, auriez-vous essayé tous les traitements sans résultat, que vous n'avez pas le droit de désespérer, et vous devez, sans plus tarder, faire une cure avec la

JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY

LA JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY
C'EST LE SALUT DE LA FEMME

Femmes qui souffrez de Règles irrégulières, accompagnées de douleurs dans le ventre et les reins ; de Migraines, de Maux d'Estomac, de Constipation, Vertiges, Etourdissements, Varices, Hémorroïdes, etc. ;

Vous qui craignez la Congestion, les *Chaleurs, Vapeurs*, Etourdissements et tous les accidents du *Retour d'Age*, faites usage de la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY, Elle vous sauvera sûrement.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

M.15

Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBE SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature

AUCUN AUTRE PRODUIT NE PEUT LA REMPLACER

VIEUX JOURNAUX A VENDRE
S'adresser à l'Imprimerie Lieutier, Sisteron.

Que vous tiriez de la Terre profits ou agréments, vous êtes défendu et conseillé par

L'AGRICULTURE NOUVELLE

Ses fameux articles de défense paysanne font autorité depuis cinquante ans

SES PETITS CONSEILS (Réponses à nos lecteurs) vous tirent d'embarras

SES PETITES ANNONCES font vendre ou trouver tout ce que l'on veut

Vous avez besoin de

L'AGRICULTURE NOUVELLE
un peu chaque jour

Voir, dans le numéro de cette semaine, la liste des primes intéressantes offertes aux abonnés pendant quelques jours seulement.

Abonnements : FRANCE ET COLONIES, 26 francs par an
18, rue d'Enghien, PARIS

En vente partout :
LE NUMERO : 60 CENTIMES

Envoi franco d'un spécimen contre 0.60 en timbres

SYPHILIS Guérison assurée par le **TREPARGYL** seule méthode interne et rectale supprimant toutes piqûres. La boîte : 39f.60. Le traitement complet : 118 fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

REGLES douloureuses, interrompues, retardées et toutes suppressions pathologiques des époques, rétablies certainement par le **LYROL**, seule méthode interne et vaginale. La boîte : 39f.60. Cure compl. 118 fr. 7me *Phie* ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

IMPUISSANCE guérie à tout âge et sans danger par **UGYL**. Traitement sérieux, le seul de ce genre prescrit par le Corps médical. Le flacon 39f.60. Le trait[t] complet 118 fr. *Toutes Ph[ies]* ou à défaut Labo. LACRO[illegible] rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

BLENNORRAGIE Écoulements, Filaments, Rétrécissements. Prostatite. — Guérison définitive par **UGEOL**, seule méthode interne et prostatique supprimant toutes interventions douloureuses et dangereuses. La boîte : 39f.60. Le traitement complet : 118 fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut Labo. LACROIX, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

En vente à la Librairie LIEUTIER

Service Régulier
Sisteron - Digne - Nice

HORAIRE :

Sisteron	(*Départ*)	7 h 15	Nice	(*Départ*)	12 h
Digne		8 h	Antibes		12 h 30
Saint-André		9 h	Cannes		13 h
Castellane		9 h 30	Grasse		13 h 30
Saint-Vallier		11 h 15	Saint-Vallier		13 h 45
Grasse		11 h 30	Castellane		15 h 30
Cannes		12 h	Saint-André		16 h
Antibes		12 h 15	Digne		17 h 15
Nice	(*Arrivée*)	12 h 45	Sisteron	(*Arrivée*)	18 h

Correspondance pour : VEYNES, GAP, BRIANÇON

Départ de Sisteron :
Bureau de Taxis, J. GALVEZ, 12, Rue de Provence — Téléphone 2
Départ de Nice : Gare Municipale d'Autobus.

Si vous voulez des pâtes alimentaires garanties pûres semoules de blés dûrs vous donnant satisfaction au point de vue goût et profit à la cuisson essayez

Les PATES DONZION

En vente dans les bonnes épiceries de la ville.

Sisteron - Journal
est en vente
à MARSEILLE, chez M. LAFAY, kiosque 12, à la Canebière ;
à AIX, chez M. BERNARD, Journaux-Tabacs — Cours Mirabeau
et au Bureau du Journal, à
— — SISTERON — —

Pour vendre ou acheter

FONDS DE COMMERCE
IMMEUBLES - VILLAS
PROPRIÉTÉS - TERRAINS ETC.

S'adresser en confiance à
l'AGENCE GENERALE des ALPES
R. GIRARD
53, Rue Carnot — GAP
Téléphone 1.10

COMMERÇANTS INDUSTRIELS

pour remédier à la crise
faites de la publicité dans

SISTERON-JOURNAL

Société Générale

Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France

Société Anonyme Fondée en 1864 — Capital : 625 Millions

BUREAU DE SISTERON
Jours de Marchés et Foires
Toutes opérations de Banque et de Bourse
— *Avances aux Eleveurs* —

R. C. SEINE 64.462

L'Imprimeur-Gérant : M. PASCAL-LIEUTIER, 25, Rue Droite, SISTERON

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, la Mairie

© VILLE DE SISTERON